



CINÉMA PLEIN AIR

Dans le cadre de sa politique d'animation, la Communauté de Communes souhaite impulser des initiatives locales axées autour du cinéma et réparties de manière égale sur l'ensemble de son territoire

Objet :

Les candidats sont invités à programmer des films s'adressant au plus grand nombre. La programmation cinématographique doit être « tout public » et qualitative.

Bénéficiaires

Les associations localisées sur le territoire de la Communauté de Communes des Crêtes Préardennaises.

Projets éligibles

Sont concernés les projets de cinéma en plein air à destination du grand public.

Période : 1^{er} juin au 30 septembre 2023 et 2024

Condition d'éligibilité : Dans le but de répartir les animations sur l'ensemble du territoire, la Communauté de Communes ne retiendra qu'un seul projet par secteur géographique (Attigny, Tourteron, Novion-Porcien, Chaumont-Porcien, Signy-l'Abbaye, Omont et Boulzicourt).

Renseignements auprès de la Communauté de Communes.



Nature et montant de l'aide

Plancher de dépenses : 500€

Taux de l'aide : 50%

Plafond de la subvention : 2 500€ / projet

Montage du dossier

Un dossier type est à compléter par le demandeur et à déposer **2 mois avant le début de l'opération**. La Communauté de Communes s'engage à accompagner les porteurs de projet dans la mise en place de ces actions et les mettre, le cas échéant, en relation avec des projectionnistes (ex : Pellicule Ensorcelée, Ciné Ligue, ...).